Statistique Sentinella

Déclarations (N) sur 4 semaines jusqu'au 19.9.2014 et incidence par 1000 consultations (N/103)

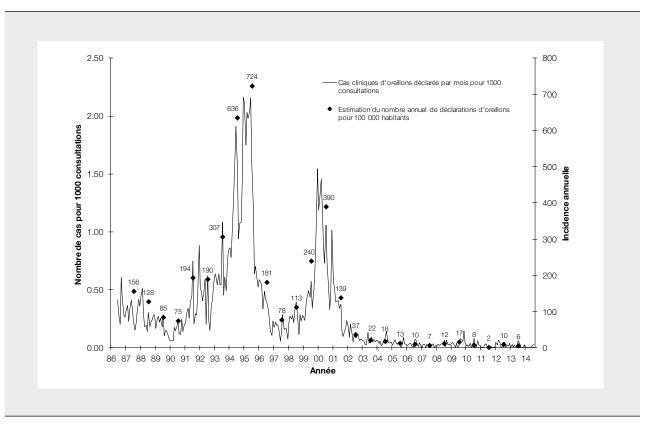
Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine Thème	35 N N/10 ³		36 N N/10 ³		37 N N/10 ³		38 N N/10 ³		Moyenne de 4 semaines N N/10³	
Oreillons	0	0	0	0	1	0.1	0	0	0.3	0
Otite moyenne	23	1.8	25	2.1	29	2.2	42	3.5	29.8	2.4
Pneumonie	7	0.5	8	0.7	12	0.9	12	1.0	9.8	8.0
Coqueluche	4	0.3	4	0.3	5	0.4	7	0.6	5	0.4
Gastro-entérite aiguë	89	7.0	73	6.2	68	5.1	47	3.9	69.3	5.6
Médecins déclarants	155		142		152		135		146	

Données provisoires

Déclarations Sentinella juin 1986 – août 2014 (données provisoires pour 2014)

Les oreillons



Depuis la mise en place du système de surveillance Sentinella en 1986, deux importantes épidémies d'oreillons ont été enregistrées en Suisse, en 1994–95 et en 1999–2000. A partir des déclarations des médecins Sentinella, le nombre de cas d'oreillons était estimé à respectivement 95'000 et 45'000 pour ces deux périodes. Depuis lors, le

nombre de cas d'oreillons examinés dans un cabinet médical s'inscrit nettement à la baisse. Avec une estimation de 140 cas correspondant à une incidence de 2 cas pour 100'000 habitants, il a atteint en 2011 le plus bas niveau jamais enregistré par Sentinella. Ces estimations sont remontées en 2012 et 2013 à un niveau similaire à celui de

ces dernières années, avec respectivement 790 et 490 cas estimés, pour une incidence de respectivement 10 et 6 cas pour 100'000 habitants.

En 2013, 14 cas d'oreillons ont été rapportés par des médecins déclarant régulièrement (contre 20 en 2012). Un résultat de laboratoire interprétable était disponible pour 9

d'entre eux (64 %), dont un seul (11 %) était positif par culture courte, contre en moyenne 7 % de cas positifs sur les 75 % de cas testés durant les 5 années précédentes.

Depuis août 2013, l'Institut des maladies infectieuses de l'Université de Berne (IFIK) a systématiquement recherché l'ARN viral par PCR dans les frottis envoyés par les médecins Sentinella, en sus de la culture courte pratiquée jusqu'alors. Comme cette nouvelle méthode est en principe plus sensible que la culture courte, nous avons écarté les suspicions d'oreillons négatives à la fois pour la culture et la PCR. Les trois cas testés avec les deux méthodes en 2013 n'ont fourni que des résultats négatifs, dont un cas avec un EBV confirmé. Un autre cas confirmé d'EBV non testé pour le virus ourlien a également été écarté. Ainsi, seuls 10 des 14 cas déclarés ont été retenus. Parmi ces derniers, la définition clinique de cas n'était pas remplie pour 3 cas (30 %) (durée de la tuméfaction inférieure à 2 jours ou inconnue). En outre un seul cas d'oreillons déclaré était en lien épidémiologique connu avec un autre cas. Comme attendu en dehors des épidémies, la plupart des suspicions d'oreillons rapportées n'étaient donc probablement pas dues au virus ourlien.

De janvier à août 2014, 7 cas ont été déclarés dont 3 écartés car doublement négatifs au laboratoire (données provisoires). Pour la même période de l'année précédente, 9 cas avaient été retenus.

Selon l'enquête nationale menée en 2011–2013, la couverture vaccinale pour les oreillons à 2 ans était de 92 % pour au moins une dose et de 85 % pour la seconde dose. Elle augmentait légèrement avec l'âge, pour atteindre à 16 ans respectivement 94 % et 87 %. ■

Contact

Office fédéral de la santé publique Unité de direction Santé publique Division Maladies transmissibles Téléphone 058 463 87 06 L'Office fédéral de la santé publique recommande la vaccination de tous les jeunes enfants, selon le calendrier du plan de vaccination :

- première dose ROR à 12 mois;
- deuxième dose entre 15 et 24 mois, au plus tôt 1 mois après la première dose.

Une vaccination ROR manquante peut être rattrapée à tout âge. Pour les adultes nés après 1963 non vaccinés et qui n'ont pas fait la maladie précédemment, la vaccination est également recommandée, en particulier pour:

- le personnel de santé;
- les personnes ayant une activité professionnelle en contact avec des enfants.